

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

**Présents** : DOUSSIN Christophe, AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, COMPAN Franck, CAPBLANQUET Gérard, BONTE Maryse, GOSSET Aurélie, TOURNIER Joël, ROUANET Claudie.

**Absente** : DURANT Sandrine

**Date de la convocation** : 04/11/2017

**Secrétaire de séance** : AGBOTON Anicet

## **Ordre du Jour** :

- 1 – Acquisition parcelle + bâtiment
- 2 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 3 – Communauté de Communes : transfert de la compétence « zone d'activités »
- 4 – Travaux sur appartement
- 5 – Réflexion sur le parc locatif
- 6 – Financement pour l'assainissement « Les Arrougès »
- 7 – PLU : débat suite à la dernière réunion
- 8 – Informations diverses
- 9 – Questions diverses

### 1 – Acquisition parcelle + bâtiment :

Monsieur le Maire présente en séance le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle, cadastrée AB 065, d'une surface initiale de 1 720 m<sup>2</sup>, située au village à l'arrière de la mairie, ainsi que le bâtiment vétuste y existant.

Monsieur le Maire informe les conseillers que ladite parcelle devra faire l'objet d'un découpage préalable ; ainsi la parcelle à acquérir aura une superficie de 400 m<sup>2</sup> environ et le bâtiment de 60 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise qu'il a négocié avec le propriétaire et obtenu un accord pour un prix de 15 000 € pour l'ensemble.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- D'accepter le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AB 65 ;
- De charger Monsieur le Maire de prendre contact avec un géomètre pour effectuer le découpage souhaité ;
- D'accepter le prix négocié avec le propriétaire, à savoir 15 000 €, auxquels seront rajoutés les frais notariés ;
- De procéder à l'acquisition définitive en mandatant un notaire ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document administratif et notarial afférant à cette acquisition

*Délibération n°45*

Monsieur le Maire présente en séance le plan de division de la propriété de Monsieur et Madame CIZOS-DOMEJEAN Michel, sur lequel a été matérialisée une bande de terre en vue de la création d'un chemin reliant un bâtiment communal à la voie dite « chemin du pont des Arrougès ».

Cette parcelle, ainsi créée, cadastrée A 0753 présente une surface de 372 m<sup>2</sup> et a été négociée avec les propriétaires au prix de 2 000 €.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- D'accepter le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A0753, d'une surface de 372 m<sup>2</sup> ;
- D'accepter le prix négocié avec le propriétaire, à savoir 2 000 €, auxquels seront rajoutés les frais notariés ;
- De procéder à l'acquisition définitive en mandatant un notaire ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document administratif et notarial afférant à cette acquisition

*Délibération n°46*

## 2 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe :

Suite à la création d'un poste d'adjoint Administratif Territorial, en date du 23 février 2017 et le recrutement d'un agent, Madame Valérie VERGNES, Monsieur le Maire signifie à l'assemblée délibérante que cet agent, employé par plusieurs communes, a bénéficié d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un examen, au grade d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>e</sup> classe dans sa première structure.

Il est donc nécessaire de créer le même poste et de nommer, par arrêté, cet agent à son nouveau poste et grade.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- de créer au tableau des effectifs un poste permanent à temps non complet d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de six heures hebdomadaires (6/35èmes) ;
- de nommer par arrêté Madame Valérie VERGNES à ce poste ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le maire pour l'intégration de cet agent ;
- de signifier au Centre de Gestion la nouvelle position de Madame Valérie VERGNES.

*Délibération n°47*

## 3 – Communauté de Communes : transfert de la compétence « zone d'activités »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes Cœur de Garonne exerce la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ».

Monsieur le Maire donne lecture en séance de l'intégralité du projet de délibération concernant le transfert des terrains des zones « d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires » à la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre de la dérogation au principe de mise à disposition, prévue à l'article L5211-17 du CGCT, qui donne la possibilité de transférer la pleine propriété des biens nécessaires à l'exercice de la compétence précitée, transférée à l'EPCI,
- d'approuver les conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété des parcelles telles que présentées ci-dessus

*Délibération n°48*

#### 4 – Travaux sur appartement :

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite au départ définitif du locataire, un devis de remise en état de l'appartement détérioré a été réalisé ; le montant s'élève à 15 931.81 € HT. Une réflexion est menée quant au réaménagement possible de cet appartement.

#### 5 – Réflexion sur le parc locatif :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que le studio, occupé par Monsieur BARIOULET Roger, sera libéré à la fin du mois de novembre.

Un débat s'ensuit concernant le réaménagement des appartements ; après discussion, les conseillers décident de faire appel à un architecte et au CAUE pour étudier le réaménagement des appartements de l'ancienne école.

#### 6 – Financement pour l'assainissement « Les Arrougès » :

Monsieur le Maire présente en séance les propositions financières de trois établissements bancaires pour le financement des travaux d'installation de l'assainissement collectif des Arrougès.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- de choisir l'établissement bancaire « Caisse d'Epargne » ;
- de charger Monsieur le Maire de réaliser le prêt ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce prêt.

*Délibération n°49*

#### 7 – PLU : débat suite à la dernière réunion :

Monsieur le Maire présente en séance le compte-rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion de la phase réglementaire du PLU. Il est nécessaire que le conseil municipal s'interroge et décide :

- de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- de l'assainissement
- de mener une réflexion sur le bâti agricole, le petit patrimoine, le patrimoine végétal, les espaces boisés classés, les espaces naturels, les emplacements réservés

Afin de poursuivre la révision du PLU.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de :

- se fixer le vendredi 17 novembre à 10h à la mairie pour faire le tour de la commune pour relever le petit patrimoine et le patrimoine végétal ;
- Se fixer le samedi 25 novembre à 10 h pour une concertation générale avant la prochaine réunion avec le bureau d'études Paysages, qui aura lieu le 29 novembre en mairie.

#### 8 – Informations diverses :

\*Cantine Le Fousseret : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, suite à une demande de la commune de Le Fousseret concernant la participation aux frais de cantine, la commune de Marignac participe à hauteur de 2 € par repas et par enfant et souligne que la commune de Le Fousseret n'est plus la commune prioritaire pour la scolarisation des enfants mariclarins.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de continuer à verser cette participation aux enfants qui sont actuellement inscrits et jusqu'à la fin de leur scolarisation.

Une nouvelle décision sera prise pour la rentrée 2018.

\*Monsieur le Maire informe les conseillers du report de rendez-vous avec le service des transports scolaires concernant l'arrêt de bus « Clare Basse » du circuit « Marignac/Saint-Elix »

\*Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « accompagnement des enfants dans les bus scolaires » devient une compétence communale ; après discussion, les conseillers municipaux décident de mettre à disposition un agent communal pour le trajet du soir, dans l'hypothèse que la commune de Saint-Elix fasse de même pour le trajet du matin.

#### 9 – Questions diverses :

\*Monsieur Christophe DOUSSIN relate en séance une demande du foyer concernant l'installation de placards fermés dans la réserve : une demande de devis sera faite en ce sens.

\*Monsieur Joël TOURNIER porte à la connaissance des conseillers que le récent fauchage effectué a été mal fait.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,  
La séance est levée à 23h40  
Pour copie conforme